

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 214

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« , le siège social et l'objet social de la personne physique ou morale »

les mots :

« de la personne physique ou la raison sociale, le siège social et l'objet social des personnes morales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.